



Association de Compagnons Passants Tailleurs de Pierre

www.compagnons-pierre.org

Objet : Ascension 2023

Coterie,

Par la présente, toute fraternelle, après t'avoir salué selon nos usages, la cayenne du sud te convie à notre congrès de l'Ascension qui se tiendra du jeudi 18 au dimanche 21 mai 2023.

Lors du congrès, les réunions, les repas ainsi que l'hébergement seront rassemblés sur le même site : Chemin de Piquet, 30250 Villevieille, France

Nous attendons ta réponse avant le 15 mai.

En souhaitant nous voir nombreux à ce congrès, reçois coterie notre salut fraternel et compagnonique.

Le président, le secrétaire, le trésorier & la cayenne du sud

PS : ta réponse est attendue sous n'importe quelle forme :

mail : julien-debraux@orange.fr

appel, sms ou autre messagerie : 06 65 54 23 93

courier postal : Julien Debraux, 8 Place de l'Avenir 30250 Junas

avion en papier

autre :

Association de Compagnons Passants Tailleurs De Pierre

11 rue des Créneaux, 67520 Kuttolsheim, France – www.compagnons-pierre.org

bureau@compagnons-pierre.org - 06 25 50 39 01

Association régie par les articles 21 et 79 du code civil et local des départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle
Loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924 -

Siret : 841 676 588 00012 – APE : 9499Z



Le compagnonnage,
patrimoine culturel
immatériel de l'humanité



Association de Compagnons Passants Tailleurs de Pierre

www.compagnons-pierre.org

ASCENSION 2023

ORDRE DU JOUR

Jeudi 18 mai

9h30 – 12h00	Accueil et règlement des cotisations
12h00 – 14h30	Vin d'honneur et banquet (avec élus et journalistes)
14h30 – 16h00	Ouverture du congrès Proposition et élection des membres du bureau de l'AG Lecture de l'ordre du jour, modifications et ajouts éventuels Présentation de l'ensemble des présents Présentation des points de passages et des travaux réalisés par les itinérants Mise en place et élection du comité d'éthique Organisation des groupes de travail dont un groupe adoption ainsi que des vérificateurs aux comptes
19h30 – 22h00	Apéritif suivi du repas

Vendredi 19 mai

8h00 – 9h00	Compte rendu des stages effectués et à venir
9h00 – 11h30	Réunions par groupe de travail
11h30 – 12h00	Approbation des comptes
12h00 – 14h00	Repas
14h00 – 15h00	Conférence
15h00 – 20h00	Adoptions
20h00	Apéritif suivi du repas
00h00	Chaîne d'alliance

Samedi 20 mai

9h00 – 10h00	Réunion de compagnons Réunion des itinérants - Préparation du changement de ville
10h00 – 11h00	Comptes rendus des groupes de travail
11h00 – 12h00	Présentation et vote des propositions de congrès et des comptes de l'année Établissement du calendrier des prochains stages
12h00	Photo de congrès
12h30 – 14h30	Repas
15h00	Visite culturelle
20h00	Repas

Association de Compagnons Passants Tailleurs De Pierre

11 rue des Créneaux, 67520 Kuttolsheim, France – www.compagnons-pierre.org

bureau@compagnons-pierre.org - 06 25 50 39 01

Association régie par les articles 21 et 79 du code civil et local des départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle

Loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924 -

Siret : 841 676 588 00012 – APE : 9499Z



Le compagnonnage,
patrimoine culturel
immatériel de l'humanité



Association de Compagnons Passants Tailleurs de Pierre

www.compagnons-pierre.org

INSCRIPTION :

Je soussigné, coterie :

viendra au congrès.

Des chambres de 2 à 4 lits à 15 euros le lit par nuit.

Un espace pour garer les camions pour ceux qui dorment dedans : 5 euros par nuit.

Nuit en :	Mercredi soir	Jeudi soir	Vendredi soir	Samedi soir	Total
Chambre / lit					
Camion					

Repas	Jeudi déjeuner	Jeudi dîner	Vendredi déjeuner	Vendredi dîner	Samedi déjeuner	Samedi dîner	Totaux
Tarif :	22 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	
Quantité :							
				Total des nuitées :			
				Cotisation :			
				Souvenir de congrès :			
				Total :			

PROCURATION :

Je soussigné, coterie :

Donne procuration à la coterie :

Pour me représenter et voter lors du congrès de l'ascension 2023

date et signature :

Association de Compagnons Passants Tailleurs De Pierre

11 rue des Créneaux, 67520 Kuttolsheim, France – www.compagnons-pierre.org

bureau@compagnons-pierre.org - 06 25 50 39 01

Association régie par les articles 21 et 79 du code civil et local des départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle

Loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924 -

Siret : 841 676 588 00012 – APE : 9499Z



Le compagnonnage,
patrimoine culturel
immatériel de l'humanité